

LES CHIFFRES CLÉS

Importation de spiritueux	Importation du vins	Part de marché - vins	Part de marché- spiritueux	La croissance du marché vins et spiritueux en 2016 par rapport 2015
11 295 000 USD	6 835 000 USD	21 % (2ème après l'Australie 27 %).	14 % PDM - 3ème après l'Angleterre & Singapour (plateforme de réexportations)	14 % soit 6 766 185 USD



LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

- ▶ 4° plus grande population mondiale et 1^{er} population musulmane au monde, le marché indonésien est considéré tolérant en matière de consommation de boissons alcoolisées.
- ▶ Pratique courante : achat au verre dans les hôtels & restaurants et développement du concept de « fine dining » où les consommateurs boivent du vin pour accompagner leur repas.
- ▶ Vins de table, arrière-goût sucré pour la plupart des consommateurs, vins haut de gamme pour une niche de connaisseurs très aisés, en majorité d'origine chinoise.
- ▶ Parmi les types de vins, le rosé rencontre la difficulté pour répondre au goût local.
- ▶ Les spiritueux sont beaucoup commercialisés au bar-karaoke (ceux qui disposent la licence d'alcool)

LES OPPORTUNITÉS

- ▶ 55 millions de consommateurs dans la classe moyenne et aisée + une clientèle d'expatriés et touristes
- ▶ Consommation de boissons alcoolisées fortement concentrée dans les zones touristiques (Bali) et à Jakarta (80 %)
- ▶ Forte augmentation des taxes : recherche de produits entrée de gamme (moins de 3 EUR).
- ▶ La promotion est un outil marketing indispensable d'où l'importance de la participation des producteurs dans cet événement.

LES CLÉS D'ENTRÉE

Modes de distribution / Rôle des intermédiaires

De manière générale, tous les produits importés doivent être représentés par une entité locale dont l'importateur. Ce dernier aidera l'exportateur dans le travail administrative et commerciale:

- ▶ Suite à une nouvelle législation du Ministère du commerce 06/M-DAG/PER/1/2015, toutes les boissons alcoolisées de la classe A qui contiennent moins de 5% d'alcool sont désormais interdites de commercialisation dans les petits commerces (type superette...)

Les barrières règlementaires

L'Indonésie applique quelques exigeants sanitaires notamment pour les produits alimentaires, tels que:

- ▶ Les boissons alcoolisées, au même titre que tous les produits alimentaires, doivent être enregistrées auprès de la BPOM (Badan Pengawas Obat dan Makanan), l'Agence de contrôle des Denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques, qui leur attribuera un numéro d'enregistrement ML (Makanan Luar = importation alimentaire).
- ▶ La commercialisation de vins et spiritueux dépendent des quotas annuels octroyés par les autorités locales.

Taxes			
Droits de douanes (bea masuk)	Voir décret du Ministre des Finances no. 132/PMK.010/2015		
	HS 22.03	HS 22.04	HS 22.08
	14 000 IDR/litre	90%	150%
Accises (bea cukai)	Voir décret du Ministre des Finances no. 207/PMK.011/2013		
	A (<5%) Ex : Bière, Ale, Stout	B (15%-25%) Ex : Vin, Vins mousseux, Champagne	C (<80%) Ex : Brandy, Gin, Liqueur, Rhum, Vodka Whisky
	13 000 IDR/litre	44 000 IDR/litre	139 000 IDR/litre
TVA (PPN)	10%	10%	10%

POUR ALLER PLUS LOIN

Procurez-vous le **Guide des affaires Business France en [Lieu]**

Pour comprendre les spécificités commerciales de ce pays et vous aider à faire les bons choix : de l'information très opérationnelle assortie de conseils précieux.

Commandez-le...

Retrouvez toutes les publications Business France sur [le Lieu] en suivant ce lien :

[http://export.businessfrance.fr/\[Lieu\]/librairie-specialisee.html](http://export.businessfrance.fr/[Lieu]/librairie-specialisee.html)



OIBF : le service de Business France dédié à l'accompagnement des entreprises sur les marchés publics internationaux !

Découvrez nos prestations : <http://businessfrance.jpm-associés.com/catalogue-2017-OIBF/>



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER



Pour connaître les grands RDV sur le secteur [nom du secteur] :

<http://export.businessfrance.fr/programme-france/resultat.html?geo=>

NOUS CONTACTER

Business France Indonésie,
Jl. MH Thamrin no. 20, 10350

Jakarta Pusat - Indonésie

Version du 12/05/2017

© 2017 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.